



## Succession du père pour appartement plus value..

Par **Vive**, le **15/06/2018** à **13:36**

Bonjour ma belle mere voudrait vendre et donner une partie ou la totalité du bien à son fils. Son mari étant mort en 2002 apparemment il n y a pas de frais de succession mais une plus value à payer sur la vente ?

Plus value pour qui l appartement est a elle y aurais une petite part a son fils et une petite part de son mari si j ai bien compris cela ferais la moitié pour elle et la moitié pour son fils qui paie une plus value sur quel part? Et es ce qu'elle peut après la vente faire une donation à son fils si elle veut tout lui laisser..

On cherche juste de faire légal mais de payer le moins possible merci

Par **youris**, le **15/06/2018** à **14:47**

bonjour,

pour donner ou vendre quelque chose, il faut en être propriétaire.

je ne comprends pas quand vous écrivez " vendre et donner une partie ou la totalité du bien à son fils ".

si elle vend le bien, elle ne peut plus en faire donation.

pas de frais de succession à payer puisqu'il s'agit d'une donation.

la vente de la résidence principale est exonérée de la taxe sur les plus values mais elle s'applique pour les autres propriétaires si c'est une résidence autre que principale.

je vous conseille de consulter un notaire.

salutations